



COMITÉ EXÉCUTIF

Séance ordinaire du 27 février 2018

30. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction –
février 2018

Document déposé : Rapport A-34-2941 en date du 16 février 2018 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de
la commissaire Marie-José Mastromonaco pour le mois de février 2018;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation
de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la commissaire Marie-José
Mastromonaco pour le mois de février 2018, telle qu'elle est présentée
dans le rapport déposé.

Je certifie que la présente résolution est une copie véritable
de la résolution 30 adoptée à la séance ordinaire du comité exécutif
du 27 février 2018 de la Commission scolaire de Montréal.

M^e Geneviève Laurin
Secrétaire générale par intérim

GL/sb



**Commission
scolaire
de Montréal**

A 34-2941

**INSTANCE
CONCERNÉE :** Comité exécutif

TITRE : Remboursement des dépenses de fonction
(Marie-José Mastromonaco)

UNITÉ : Bureau de la présidence

DATE : Le 16 février 2018

NOM DE L'AUTEURE : Catherine Harel Bourdon

SIGNATURE : 

**SIGNATURE
SERVICE :** 
M. René Morales,
Directeur du Service du secrétariat général par intérim

RÉSUMÉ : Le présent rapport vise à obtenir du comité exécutif, conformément à l'article 139.a du Règlement 2011-1, concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM, l'autorisation de la dépense de fonction de 87.33 \$

RÈGLEMENT 2011- 1 – ARTICLE 139. a) – AUTORISATION

